



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La réforme du lycée

Question écrite n° 25940

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme du lycée. Avec la réforme du lycée, le latin, le grec, la langue vivante 3 et les sections européennes vont disparaître en 2020. Si les élèves ont droit à deux options pour le bac, celles-ci sont à présent « financées » directement par les lycées sur leur dotation globale. Or de très nombreux établissements n'auront pas les moyens budgétaires pour maintenir la deuxième option. Le maintien de ces options relève donc de l'illusoire en l'état actuel des choses. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle contribue à creuser les inégalités entre ceux qui pourront avoir l'option de leur choix et ceux qui ne pourront pas. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour garantir aux élèves le droit à l'instruction de ces matières aujourd'hui mises en danger faute de moyens insuffisants aux établissements qui en ont la charge financière du maintien.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25940

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 361

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)